



COGEFI Gestion
11, rue Auber
75009 Paris
France

Paris, le 29 juillet 2025

LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP COGEFI BONDS 2026

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous détenez des parts du Fonds Commun de Placement **COGEFI BONDS 2026** (ci-après le « **Fonds** ») (Code ISIN : **PARTS P** FR0001400FCA4 - **PARTS I** FR001400FCB2) et nous vous remercions de votre confiance.

1- Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Nous tenions à vous informer que la société de gestion COGEFI Gestion (ci-après la « **Société de Gestion** ») a souhaité proroger la maturité du fonds qui a été reportée au 31/12/2029 au lieu du 31/12/2026. Cette prorogation est motivée à la fois par la réduction du périmètre des obligations « investissables » à maturité 2026 dans un contexte de remboursements anticipés des titres investis dans le fonds, mais aussi par l'attractivité des spreads de crédits qui offrent des opportunités d'investissements pour le fonds sur la maturité 2029-2030.

La durée de placement recommandée a été portée à 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, contre 3 ans pour COGEFI BONDS 2026.

L'objectif de gestion ainsi que la politique d'investissement du Fonds ont été ajustés, notamment pour tenir compte de l'évolution des notations des titres.

En outre, la Société de Gestion a souhaité dégrader certains critères extra-financiers avec désormais une classification du Fonds en article 6 de la réglementation SFDR. Cette dégradation devrait permettre une plus grande flexibilité dans la sélection des titres obligataires en ligne avec la stratégie de gestion du fonds.

Enfin, la société de gestion tient à souligner l'augmentation de l'exposition aux titres spéculatifs (High Yield) pouvant atteindre 100% de l'actif net avec un seuil désormais minimum de 50% conduit à modifier le profil rendement risque de votre investissement.

Les évolutions ci-dessus évoquées ont conduit la société de gestion à modifier la dénomination de votre Fonds qui devient désormais **COGEFI BONDS 2029** pour se conformer à la maturité du Fonds.

2- Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **01/09/2025**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au **29/08/2025**.



3- Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : **OUI**

Augmentation du profil de risque : **OUI**

Augmentation potentielle des frais : **NON**

Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement/risque : **significatif¹**



4- Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

L'opération envisagée n'a aucun impact sur votre fiscalité.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du Fonds ou à son conseiller fiscal.

5- Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement.

	AVANT COGEFI BONDS 2026	APRES COGEFI BOND 2029
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	<p>Sur un horizon de 3 ans, l'objectif est de réaliser une performance nette de frais annualisée supérieure à 4,50% sur la part P et 4.85% sur la part I sur la durée comprise entre la création du Fonds et le 30 juin 2026. Cet objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, des frais de gestions et de l'éventuel coût de la couverture. Il est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et sur le fait que l'investisseur conserve son investissement jusqu'à la maturité. L'objectif de performance n'est en aucun cas garanti. Il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue.</p> <p>Les conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins important) auront pour conséquence de venir diminuer la performance du Fonds. L'objectif de gestion pourrait alors ne pas être atteint.</p> <p>Le FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, tels que définis par la classification de l'Union Européenne.</p>	<p>Le fonds COGEFI BONDS 2029 a pour objectif, à compter du déploiement de sa stratégie de gestion et jusqu'au 31 décembre 2029, de générer une performance nette de frais reflétant les taux de rendement actuels des obligations arrivant à échéance en 2029, en investissant majoritairement dans des spéculatifs (« High Yield »).</p> <p>L'échéance moyenne des titres en portefeuille s'étendra du 01/09/2025 au 31 décembre 2029.</p> <p>La stratégie du Fonds consiste à acquérir des obligations soigneusement sélectionnées et à les conserver jusqu'à leur échéance, dans le but de percevoir les coupons versés ainsi que le remboursement final ou anticipé des titres. Les obligations détenues pourront avoir une échéance allant jusqu'à un an après le 31 décembre 2029.</p>

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.



Durée de placement recommandée	3 ans (jusqu'au 30 juin 2026).	4 ans (jusqu'au 31 décembre 2029).	
Critères extra-financiers pris en compte ou modifiés (uniquement dégradations significatives) dans la méthode de gestion	A la date de ce prospectus, la Société de Gestion a classé l'OPCVM en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR. Le Fonds est soumis aux risques de durabilité qui constituent un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Ces risques peuvent avoir un impact significatif sur le rendement du Fonds.	Le Fonds, classé article 6 SFDR, ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Les risques de durabilité ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le fonds est néanmoins soumis aux risques de durabilité. Ces risques peuvent avoir un impact significatif sur le rendement du fonds.	
Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC au profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Liste avec les fourchettes d'exposition :	Liste avec les fourchettes d'exposition :	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Produits spéculatifs : [0% ; 50%]	Produits spéculatifs : [0% ; 100%]	+
	Risque de taux : [0% ; 70%]	Risque de taux : [0% ; 100%]	+
	High Yield : [0% ; 50%]	High Yield : [50 % ; 100%]	+
	Titres non notés : [0% ; 50%]	Titres non notés : [0% ; 30%]	-
	Risque de change : néant	Risque de change : [0% ; 10%]	+
	Risque actions : néant	Risque actions : [0% ; 10%]	+
	Risque pays émergents : [0% ; 10%]	Risque pays émergents : [0% ; 20%]	+
Fourchette de sensibilité	[0 ; 4]	[0 ; 5]	

Frais			
Commissions de mouvement	PRELEVEMENT SUR CHAQUE TRANSACTION <u>Instruments intégrant des dérivés simples</u> Maximum 0,60% TTC <u>Obligations</u> Maximum 0,12% TTC	Néant	
Commission de surperformance	TAUX BAREME PART P 10% TTC maximum l'an de la performance du FCP au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de 4.50% TAUX BAREME PART I 10% TTC maximum l'an de la performance du FCP au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de 4.85%	Néant	

Informations pratiques		
Dénomination	COGEFI BONDS 2026	COGEFI BONDS 2029

***Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers en date du 25/07/2025.**

6- Eléments clés à ne pas oublier

Nous nous permettons cependant d'attirer votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du **Document d'Information Clé** (DIC PRIIPS).

Nous vous informons que le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts, ainsi que le dernier rapport annuel sont disponibles, sans frais au siège social de la société gestion COGEFI GESTION, 11 rue Auber 75009 Paris et sur le site internet www.cogefi.fr

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande, dans un délai de 8 jours ouvrés. Cette opération ne nécessite aucune intervention de votre part et n'occasionne aucun frais.

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire par E-mail à contact@cogefi.fr ou par téléphone au 01 40 06 02 22 auprès du gérant.

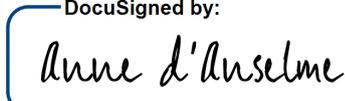
Du fait des modifications apportées au fonds, les actions proposées sont les suivantes :

- Si la modification vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire ;
- Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais (aucune commission de rachat n'étant prélevée pour ce FCP) ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, vous êtes invité à prendre contact avec votre conseiller.

N'hésitez pas à le contacter régulièrement pour faire un point sur l'ensemble de vos placements financiers.

Nous vous remercions par avance de votre confiance et vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Anne d'ANSELME
Présidente COGEFI Gestion

DocuSigned by:

3DAF05D3E6B345A...